

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Excusés avec pouvoir : GRINDEL Xavier donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusés : BRIOLE Jean-Pierre

Monsieur Marc CHEILLAN est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Arrêté n°2017/ n°2017/052** portant décision de virement de crédits – Dépenses imprévues de fonctionnement

DELIBERATION N°2017_050 : ACQUISITION DE LA PARCELLE N°A181

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle n°A181 – Lieu-dit L'Argentière – Superficie 6 870 m² - pour un montant de 1 500 € ;
- **DE DIRE** que les frais d'actes en résultant seront pris en charge par la commune ;
- **DE DIRE** que les montants sont prévus au chapitre 21 du budget prévisionnel 2017 qui présente les crédits disponibles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2017_051 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la commune de Vauvenargues pour l'organisation des transports scolaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

DELIBERATION N°2017_052 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessous ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : virement section d'investissement	0.00 €	1 194.62 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à section investissement	0.00 €	1 194.62 €	0.00 €	0.00 €
R-778 : autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 194.62 €
TOTAL R 042 : Op. d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 194.62 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 194.62 €	0.00 €	1 194.62 €
INVESTISSEMENT				
D-2808 : autres immob incorporelles	0.00 €	1 194.62 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Op. d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 194.62 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement section fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 194.62 €
TOTAL R 021 : virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 194.62 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	1 194.62 €	0.00 €	1 194.62 €
Total Général		2 389.24 €		2 389.24 €

DELIBERATION N°2017_053 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE DES SAPEURS FORESTIERS DE PEYROLLES

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **400 €** à l'Amicale des Sapeurs Forestiers de Peyrolles pour l'année 2017 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 17/10/2017 au 17/12/2017

Transmission en Sous-préfecture le 17/10/2017

Coralie BARTE

Directeur Général des Services